



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



FÊTE DE LA SCIENCE

du 10 au 14 octobre 2012

www.fetedelascience.fr

21^{ÈME} ÉDITION EN
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

APPEL À PARTICIPATION

Coordination Régionale PACA :
association Les Petits Débrouillards PACA
51 avenue de Frais Vallon Bat A - 13013 MARSEILLE
Tel : 04 91 66 12 07 - Mail : s.chabot@lespetitsdebrouillards.org





LA FÊTE DE LA SCIENCE, C'EST QUOI ?

Un rendez-vous annuel incontournable

Organisée pour la 20^{ème} année consécutive, la Fête de la Science se déroulera **du mercredi 10 au dimanche 14 octobre 2012** : cinq jours d'événements gratuits visant à faire découvrir le monde des sciences et à favoriser la rencontre avec la communauté scientifique.

En 2012, la thématique proposée par le Ministère est **l'énergie** en référence à l'année internationale de l'énergie durable pour tous.

Cette thématique n'est cependant pas exclusive ; vous pouvez proposer des manifestations sur d'autres thèmes en lien avec les sciences et les technologies.

Pourquoi fêter la science ?

- **Pour partager** les savoirs, mieux comprendre le monde qui nous entoure, débattre des enjeux de notre société et repousser les frontières de l'inconnu... Pouvez-vous imaginer notre monde sans technologie, sans science, sans recherche ? Chacun de nous bénéficie au quotidien des avancées de la science et appelle de ses vœux d'autres progrès, d'autres innovations, d'autres technologies.
- **Pour comprendre** son environnement et construire un avenir meilleur, il faut pouvoir accéder à l'information scientifique, connaître les enjeux associés aux résultats de la recherche, échanger avec les chercheurs et les membres de la société civile, transmettre aux plus jeunes la curiosité pour ce qui fera le monde de demain...
- **Pour agir** et faire des choix, individuels et collectifs ; pour apporter une contribution aux débats qui traversent notre société en perpétuelle évolution.

Comment fêter la science ?

- Sciences de la vie et de l'univers, agrosciences et nanotechnologies, mathématiques et sciences physiques, sciences de l'homme et de la société, environnement et développement durable, sciences de l'ingénieur... **toutes les sciences sont en fête !**
- **Tout est permis** pour transmettre aux autres notre savoir aussi bien que nos interrogations, si l'on respecte les règles du jeu : l'information scientifique est validée, sa transmission est adaptée au public que l'on rencontre, le cadre est convivial... Expositions, rencontres avec des chercheurs, débats, ateliers, visites de laboratoires et d'entreprises, spectacles... La Fête de la science revêt bien des formes.



DÉONTOLOGIE

LES RÈGLES DE LABELLISATION

Pour obtenir **le label « Fête de la Science »**, un projet doit répondre aux critères suivants :

Mise en œuvre pendant la Fête de la Science

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science.

Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les opérations gratuites. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de celles de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

La garantie scientifique

Chaque projet doit inclure l'implication de **scientifiques référents** dans le montage et/ou le déroulement des opérations, garants de la qualité des contenus scientifiques des manifestations proposées. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats, les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public.

Le respect de la charte graphique

Le **visuel officiel de la Fête de la Science** doit apparaître sur tout support de communication. Le matériel de communication (affiches, banderoles...) doit être affiché et visible pendant toute la durée de l'événement. Les porteurs de projets doivent prévoir une opération de communication afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

La nature inédite ou originale du projet

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un **événement inédit**, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas pour une labellisation, un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.

LES ENGAGEMENTS

Les porteurs de projets s'engagent à :

- **Apposer le logo de la Fête de la Science** sur tous les supports de communication.
- **Utiliser sur les lieux des manifestations la signalétique** et les éléments officiels de communication de la Fête de la Science avec la présence des logos. Certains supports seront fournis par la coordination départementale.
- **Transmettre** à la coordination, selon le calendrier établi, les informations et **les éléments nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication.
- **Transmettre un bilan de l'opération** à la coordination, selon le calendrier : nombre de participants, photographies, témoignages ainsi que tout retour qualitatif ou quantitatif, articles presse, permettant d'établir rapidement un bilan de la Fête de la Science.

Les projets ne respectant pas ces règles déontologiques et ces engagements pourront voir leur labellisation retirée.



INSCRIRE UN PROJET DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

PROPOSER UN PROJET

Dés maintenant, vous pouvez **proposer vos projets en contactant votre coordination départementale** qui pourra vous indiquer la procédure d'inscription et vous soutenir dans le montage de votre projet.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous associer à une **manifestation d'envergure regroupant plusieurs porteurs de projet** comme par exemple les villages des sciences. Souvent **plus attractives** pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public. Pour cela, **demandez conseil à votre coordination départementale** qui vous informera de l'existence de ces regroupements.

Attention, la date butoir pour proposer un projet est fixée au **25 mai 2012**.
Aucune proposition ne pourra être enregistrée après cette date.

LA LABELLISATION

Le **Comité de Pilotage Régional** se réunira le **26 juin 2012** pour statuer sur l'attribution des labels **Fête de la Science**. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.

LA COMMUNICATION

Afin d'établir le programme départemental de la Fête de la Science, vous devrez transmettre à la coordination tous les éléments demandés **avant le 20 juin 2012**.

Du matériel de communication - programmes départementaux et diverses affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science.



UN SOUTIEN FINANCIER

En fonction de l'ampleur de votre projet vous avez plusieurs possibilités pour obtenir un soutien financier dans le montage de votre opération.

L'APPEL À PROJET NATIONAL

Pour un projet novateur d'ampleur, vous pouvez répondre à l'appel à projet national lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les critères examinés seront :

- ✦ **La teneur scientifique du projet** présenté ; son lien avec la recherche, l'innovation, l'actualité scientifique et technique ; la pluridisciplinarité et la diversité des angles d'approche et des thèmes abordés ; la compétence reconnue de ses référents scientifiques, le nombre et la qualité des intervenants impliqués.
- ✦ **La pertinence de la médiation** proposée aux visiteurs en regard des contenus scientifiques et des publics ciblés ; facilité d'accès à l'information, **originalité, créativité, nouveauté, interactivité, proximité...** permettant un accès aisé à la compréhension des sujets abordés et laissant place au questionnement et au débat.
- ✦ **L'envergure du projet** ; en lien avec le lieu investi, sa capacité à attirer un public nouveau ou nombreux, sa propension à mobiliser les médias régionaux et nationaux par sa dimension, son ampleur, sa capacité à éveiller la curiosité par l'importance ou la nouveauté de l'événement.
- ✦ **L'implication de partenaires** soutenant le projet, dans sa composante scientifique, culturelle, territoriale, logistique et financière sera également un critère déterminant. Seuls les projets mettant en œuvre des partenariats public-privé seront éligibles.

Renseignez-vous et retirez le dossier auprès de votre coordination départementale.

L'APPEL À PROJET ETAT-RÉGION

Pour un projet d'ampleur régionale, vous pouvez répondre à l'appel à projet Etat-Région. la Région et l'Etat peuvent apporter leur aide financière à des initiatives de culture scientifique, technique et industrielle menées à l'échelle régionale et conformes aux objectifs suivants, définis par le Contrat de projets :

- ✦ **Susciter l'intérêt des jeunes pour la science** afin de favoriser leur orientation vers les filières de formation scientifique et technologique ;
- ✦ **Favoriser le débat** sur le rôle de la science face aux grands enjeux de société : développement durable, réchauffement climatique, nutrition, santé, nanotechnologies, etc.

Retirez le dossier sur le site de la DRRT PACA ou sur le site du Conseil Régional PACA.

LES AIDES INCITATIVES

Pour un petit projet d'envergure locale, vous pouvez solliciter **une aide incitative** auprès de la coordination régionale de la Fête de la Science. Les aides incitatives correspondent à des remboursements de frais liés aux projets organisés dans le cadre de la Fête de la science. Il s'agit de petits montants attribués sous certaines conditions.

Renseignez-vous et retirez un dossier de demande d'aide incitative auprès de votre coordination départementale.



CALENDRIER 2012

Les dates clés de cette édition :

- **25 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la Science.
- **26 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.
- **6 juillet** : date limite d'envoi des informations nécessaires à la constitution des programmes départementaux.
- **Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.
- **Du 10 au 14 octobre** : Fête de la Science.
- **9 novembre** : date limite de réception du bilan des opérations, de photos et vidéos illustrant les manifestations et des articles presse concernant les manifestations

Pour les aides incitatives :

- **25 mai** : date limite de réception des demandes d'aides incitatives.
- **Début juillet** : Commission d'attribution des aides incitatives et annonce des aides attribuées.
- **9 novembre** : date limite de réception des dossiers pour le versement des aides incitatives.



LES COORDINATIONS DÉPARTEMENTALES

Alpes de Haute-Provence (04) :

Conseil général des Alpes de Haute-Provence, Thérèse Dissert
13 rue du Docteur Romieu - 04500 DIGNE-LES-BAINS
Tél. : 04 92 30 04 94 - Fax : 04 92 30 04 85
e-mail : t.dissert@cg04.fr

Hautes-Alpes (05) :

Gap-Sciences-Animation 05, Isabelle Potdevin
32, boulevard Georges Pompidou - 05 000 GAP
Tél./Fax : 04 92 53 92 70
e-mail : isabelle@gsa05.fr

Alpes-Maritimes (06) :

Association PERSAN, Pascale Limozin
c/o INRA - 400 route des Chappes - B-P 167 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Tél. : 06 20 30 02 32 - Fax : 04 92 38 64 01
e-mail : pascale.limozin@persan.asso.fr

Bouches-du-Rhône (13) :

Association Les Petits Débrouillards PACA, Sandra Chabot
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 MARSEILLE
Tél : 04 91 66 12 07 - Fax 04 91 61 38 91
e-mail : s.chabot@lespetitsdebrouillards.org

Var (83) :

Espace Peiresc, Bénédicte Léo
Bd de Strasbourg - 83 000 TOULON
Tél. : 04 94 91 67 11 - Fax : 04 94 24 56 51
e-mail : espace.peiresc-sciences@orange.fr

Vaucluse (84) :

Café des sciences d'Avignon, Isabelle Huau
14 bd Emile Desfons - 84 000 AVIGNON
Tél : 06 18 62 25 22
e-mail : isahuau@gmail.com